Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 Numéro de la version 27 Revision: 10/01/2026

1 Identification

· Identificateur de produit

· Nom du produit: Okamul PU-V rapide
· Autres moyens d'identification
· Emploi de la substance / de la préparation: Peinture préliminaire

· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
· Producteur/fournisseur : Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG
Wolf-Hirth-Str. 2
D-73730 Esslingen
Germany
E-Mail:
info.canada@kiesel.com
info.usa@kiesel.com

· Service chargé des renseignements : Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail
· Numéro d'appel d'urgence: Línea directa de asistencia experta ChemTel 800-255-2824

2 Identification des dangers

· Classification de la substance ou du mélange



GHS06 Tête de mort sur deux tibias

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 2	H330 Mortel par inhalation.



GHS08 Danger pour la santé

Sensibilisant respiratoire - catégorie 1	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) – catégorie 2	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Irritation cutanée - catégorie 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisant cutané - catégorie 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Irritation oculaire - catégorie 2B	H320 Provoque une irritation des yeux.

· Indications complémentaires: Le texte complet des éléments de classification et d'étiquetage mentionnés figure à la rubrique 16.

· Éléments d'étiquetage
· Éléments d'étiquetage SGH: Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
· Pictogrammes de danger



GHS06 GHS07 GHS08

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 **Numéro de la version 27** **Revision: 10/01/2026**

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 1)

· **Mention d'avertissement**	**Danger**
· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**	**diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle** **MDI-Basiertes Polyisocyanat -Prepolymer** **diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues**
· **Mentions de danger**	**Mortel par inhalation.** **Provoque une irritation de la peau et des yeux.** **Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.** **Peut provoquer une allergie cutanée.** **Peut irriter les voies respiratoires.** **Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.**
· **Conseils de prudence**	**Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.** **Se laver soigneusement après manipulation.** **Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.** **Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.** **Porter des gants de protection.** **[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.** **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.** **EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.** **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.** **Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.** **Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.** **En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.** **Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.** **En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.** **Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.** **Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.** **Garder sous clef.** **Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.**

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 **Numéro de la version 27** **Revision: 10/01/2026**

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 2)

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 1, H330	≥15-≤60%p/p *
CAS: 67815-87-6	MDI-Basiertes Polyisocyanat -Prepolymer Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) – catégorie 2, H373 Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4, H332; Irritation cutanée - catégorie 2, H315; Irritation oculaire - catégorie 2A, H319; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317; Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 3, H335	≥15-≤60%p/p *
CAS: 5873-54-1	2,4'-diisocyanate de diphénylméthane	≥10-≤30%p/p *
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues Sensibilisant respiratoire - catégorie 1, H334; Cancérogénicité – catégorie 2, H351; Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) – catégorie 2, H373 Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4, H332; Irritation cutanée - catégorie 2, H315; Irritation oculaire - catégorie 2A, H319; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317; Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) – catégorie 3, H335	≥10-≤30%p/p *
CAS: 2536-05-2	2,2'-diisocyanate de diphénylméthane	≥1-≤5%p/p *

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**

· **Indications générales :** Des symptomes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures.C'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer un contrôle médical dans un délai maximum de 48 heures après un accident.
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
En cas de malaise consulter un médecin.

· **après inhalation :** Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 **Numéro de la version 27** **Revision: 10/01/2026**

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 3)

	En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
	En cas de malaise, recourir à un traitement médical
· après contact avec la peau :	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
· après contact avec les yeux :	Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
· après ingestion :	Informer le médecin, ne pas faire boire de lait ni d'huiles grasses.
	Recourir à un traitement médical
· Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Les symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peuvent être retardés. Les personnes devraient rester en observation pendant 24 à 48 heures après une exposition importante en raison de signes de détresse respiratoire.
· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec un spray au dexametason

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

· Moyens d'extinction	
· Moyens d'extinction:	CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
	Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :	Jet d'eau à grand débit.
· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
	Non disponibles.
· Conseils aux pompiers	
· Equipement spécial de sécurité :	Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.
· Autres indications	Refroidir à l'eau les récipients menacés. En cas de forte surchauffe des matériaux, des produits de décomposition gazeux risquent d'être libérés : décomposition, risque d'éclatement.
	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés en observant strictement les prescriptions des autorités et administrations locales. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée séparément. Il est interdit de la laisser pénétrer dans les canalisations ou dans les eaux.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 **Numéro de la version 27** **Revision: 10/01/2026**

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 4)

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assure une ventilation adéquate.
Porter un appareil de protection respiratoire.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manutention et stockage

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Ne pas pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.

· **Préventions contre les incendies et les explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec et bien aéré. Formation d'une surpression de CO_2 dans les récipients d'isocyanate après pénétration d'humidité.

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas conserver ensemble avec des acides, des amines ou des produits à base d'amines, avec des substances qui contiennent des groupes avec de l'hydrogène actif.
Amassage/stockage/chargement séparément de produits alimentaires, de fourrage et de stimulants.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 **Numéro de la version 27** **Revision: 10/01/2026**

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 5)

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	
EL (Canada)	TWA: 0,005 ppm Ceiling: 0,01 ppm S(R)
EV (Canada)	TWA: 0,005 ppm Ceiling: 0,02 ppm
PEL (USA)	Ceiling: 0,2 mg/m³, 0,02 ppm
REL (USA)	TWA: 0,05 mg/m³, 0,005 ppm Ceiling: 0,2* mg/m³, 0,02* ppm *10-min
TLV (USA)	TWA: 0,051 mg/m³, 0,005 ppm
CAS: 5873-54-1 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane	
EL (Canada)	TWA: 0,005 ppm Ceiling: 0,01 ppm
CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	
EL (Canada)	TWA: 0,005 ppm Ceiling: 0,01 ppm
CAS: 2536-05-2 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane	
EL (Canada)	TWA: 0,005 ppm Ceiling: 0,01 ppm

· **DNEL**

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle		
Oral	Kurzzeitig	20 mg/kg/d (21)
Dermique	Kurzzeitig	50 mg/kg/d (Travailleur)
		25 mg/kg/d (21)
	Kurzfristig	28,7 mg/cm² (Travailleur)
		17,2 mg/cm² (21)
Inhalatoire	Langzeitwert	0,05 mg/m³ (Travailleur)
		0,025 mg/m³ (21)
	Kurzzeitig	0,1 mg/m³ (Travailleur)
		0,05 mg/m³ (21)

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 **Numéro de la version 27** **Revision: 10/01/2026**

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 6)

· **Equipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :** Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : filtre à particules EN 143 type P2 (capacité moyenne de rétention (particules polluantes solides et liquides))
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :** Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants** Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc

· **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **État physique**	Liquide
· **Couleur :**	brun
· **Odeur :**	caractéristique
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé
· **Point de fusion :**	début de la cristallisation partielle à partir de 10°C
· **Point d'ébullition :**	>350 °C
· **Inflammabilité (solide, gazeux) :**	Non applicable
· **Limites d'explosivité :**	
· **inférieure :**	Non déterminé
· **supérieure :**	Non déterminé
· **Point d'éclair :**	210 °C
· **Température d'inflammation :**	400 °C
· **Température de décomposition :**	
	Non déterminé
· **valeur du pH:**	Le mélange réagit violemment au contact de l'eau.
· **Viscosité :**	
· **cinématique :**	Non déterminé
· **dynamique à 20 °C:**	220 mPas

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 Numéro de la version 27 Revision: 10/01/2026

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 7)

· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	peu soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé
· Pression de vapeur à 25 °C:	0 hPa
· Pression de vapeur à 50 °C:	3 hPa
· Densité à 20 °C:	1,17 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· Caractéristiques des particules	Non applicable

· Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Auto-imflammabilitité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· COV-Contenu	0,00 % 0,0 g/l / 0,00 lb/gal
· Teneur en substances solides :	11-<27,5 %
· Composés organiques volatils	0,0 g/l 0,00 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité	Non disponibles.
· Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· Conditions à éviter	Non disponibles.
· Matières incompatibles:	Non disponibles.
· Produits de décomposition dangereux:	aucun connu

11 Données toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques
· Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>9.400 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,368 mg/l (Rat)
CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues		
Oral	LD50	>10.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,493 mg/l (Rat)

· Effet primaire d'irritation :
· de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.
· des yeux : Effet d'irritation.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 **Numéro de la version 27** **Revision: 10/01/2026**

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 8)

· **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Toxicité subaiguë à chronique :** Durée des essais : 2 ans :
Application :par inhalation/rat/>0.2, <1mg/m3/ aérosol (PMDI)
Diagnostic : pour une administration par inhalation, chez les rats la substance a un net effet d'irritation locale avec lésion épithéliale.
Application: par inhalation/rat/6mg/m3 aérosol (PMDI)
Diagnostic : pour une administration par inhalation, chez les rats, la substance a un net effet d'irritation locale avec lésion épithéliale. Chez une partie des animaux, ces lésions ont été suivies de tumeurs locales supplémentaires.
Ce produit est irritant et sensibilisant par inhalation.

· **Indications toxicologiques complémentaires :** Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Toxique
Nocif
Irritant
Très toxique

· **Catégories cancérogènes**

· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)		
CAS: 101-68-8	diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	3
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	3

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)
Aucun des composants n'est compris.

12 Données écologiques

· **Toxicité**

· Toxicité aquatique :	
CAS: 101-68-8 diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle	
LC 50 (96h)	>1.000 mg/l (Danio rerio (Zebrabärbling))
CAS: 9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	
EC50(3h)	≥1.000 mg/l (Belebtschlammbakterien)
LC 50 (96h)	>1.000 mg/l (Danio rerio (Zebrabärbling))
	>1.000 mg/l (Toxicité aiguë pour les poissons (poisso)

· **Persistance et dégradabilité** Non disponibles.
· **Potentiel de bioaccumulation** Non disponibles.
· **Mobilité dans le sol** Non disponibles.
· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
· **PBT:** Non applicable
· **vPvB:** Non applicable

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 Numéro de la version 27 Revision: 10/01/2026

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 9)

· Autres effets néfastes
· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Données sur l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets
· Recommandation : évacuation selon les dispositions en vigueur
· Emballages non nettoyés :
· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU · DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport · DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· Groupe d'emballage · DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable
· Indications complémentaires de transport :	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

15 Informations sur la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

· MAK (concentration maximale sur le lieu de travail en allemand)

CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	4

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 10/02/2026 Numéro de la version 27 Revision: 10/01/2026

Nom du produit Okamul PU-V rapide

(suite de la page 10)

· Substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS)

Aucun des composants n'est compris.

· Éléments d'étiquetage SGH: Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· Pictogrammes de danger



GHS06 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement: Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
MDI-Basiertes Polyisocyanat -Prepolymer
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

· Mentions de danger
Mortel par inhalation.
Provoque une irritation de la peau et des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection.
[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

(suite de la page 11)

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Prescriptions nationales :
· Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent
· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces renseignements ne décrivent que les éxigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuyent sur l'etat actuel de nos connaissances. Ils ne réprésentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décris au sens des réglements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

· Phrases importantes
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Numéro de la version précédente: 26
· Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 10/02/2026
· Acronymes et abréviations:
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· Remarque Ces données se basent sur des connaissances acquises á ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

(suite de la page 12)

l'utilisateur.